



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

Excusés :

- Néant

❖ Convention de mise à disposition locaux Familles Rurales (AFR)

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux de la commune de Grammond à l'Association Familles Rurales de Grammond à compter du 1^{er} septembre 2023 et ce pour 4 années. Cette convention est désormais bipartite, la CCMDL n'intervenant plus au titre des aides de la CAF.

❖ Renouvellement convention de mise à disposition Directeur/Directrice du Péri-scolaire

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la mise à disposition par convention du Directeur/Directrice du Péri-scolaire à l'Association Familles Rurales de Grammond jusqu'au 31 août 2024, afin d'assurer l'animation du pôle jeune et du centre de loisirs de Grammond. Cette mise à disposition sera de 30 heures annuelles pour le Pôle Jeunes et de 540 heures annuelles pour le Centre de Loisirs.

❖ Renouvellement groupement d'achat électricité du SIEL

Le Conseil Municipal décide de renouveler la participation de la commune de Grammond au marché d'achat « *ELECTRICITE* » pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies du SIEL.

❖ Renouvellement groupement d'achat granulés bois du SIEL

Le Conseil Municipal décide de renouveler la participation de la commune de Grammond au marché d'achat « *GRANULES BOIS* » pour la période du 16/03/2024 au 15/03/2028, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies du SIEL.

❖ Contrat de prestation de services CCMDL pour l'instruction des autorisations des droits des sols (ADS)

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service « Urbanisme » apportant une aide aux communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Dans le cadre du renouvellement du contrat de prestation de services pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le Conseil Municipal approuve les termes du contrat pour une durée de 5 ans. Ce contrat stipule l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.

❖ Encaissement du chèque AFPC – 2^{ème} versement 2022

L'Association Foot Pays de Coise (AFPC) a fait parvenir à la commune un deuxième chèque de 2 078 € pour couvrir une partie de leur consommation d'électricité sur l'année 2022. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque au nom de la commune.

❖ Demande de subvention « Enveloppe de solidarité »

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité, pour l'aider à financer la mise en conformité du coffret électrique du clocher de l'église, l'installation du réseau internet en courant faible dans l'ensemble des classes de l'école, la rénovation de la peinture du bardage extérieur en bois des vestiaires du stade de foot ainsi que la fourniture et la pose d'une porte pour les vestiaires du stade de foot.

❖ Redevance forfaitaire 2022-2023 « Mise à disposition salle d'œuvre/gymnase » à l'EPI

Le Conseil Municipal fixe la participation 2022-2023 de l'Epi de Grammond pour l'utilisation du complexe salle d'œuvre/gymnase à la somme de 3 000 €, et révisera cette participation en septembre 2024.

❖ Point sur le personnel communal

Un employé communal a été en arrêt de travail jusqu'au 20 septembre, un autre employé communal jusqu'au 6 octobre. Afin de pallier à ces deux absences, la commune a recruté un employé communal contractuel jusqu'au 27 octobre. Le gérant de l'agence postale communale a présenté sa démission à la suite d'une autre opportunité professionnelle. La commune a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour trouver un/une remplaçant(e).

❖ Questions diverses

- Maison des Assistantes Maternelles (MAM) : Des assistantes maternelles de la commune ont pour projet de créer une MAM et d'installer une terrasse attenante à leur local car elles auront besoin d'une surface extérieure de 18 m² pour pouvoir faire valider leur projet par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). La commune attend les documents officiels du projet avant de pouvoir se prononcer.
- Visite du Préfet : Le nouveau Préfet de la Loire, Monsieur Alexandre Rochatte, a pris ses fonctions le 6 février dernier. Il rendra visite à la commune le 19/10.
- Ecole : L'école de Grammond est heureuse d'accueillir 3 nouveaux élèves, ce qui porte le nombre total d'élèves à 82.
- EPI : En concertation avec l'EPI, la commune autorisera au maximum 3 bals par an au gymnase le vendredi soir et uniquement s'ils sont organisés par des associations de la commune.
- Les tarifs de locations des salles (gymnase, salle d'œuvre, Mille-Club) ont été revus à la hausse (entre 5 et 20 €).
- Salle d'œuvre : Pour remettre la salle en conformité avec la réglementation électrique et compte tenu des équipements déjà en place dépassant le seuil de 20 kW, la commune doit procéder à divers travaux dans la cuisine.
- New Deal Mobile : Une réunion en sous-préfecture est prévue le 12/10 avec l'opérateur désigné (Free Mobile).
- Horloges connectées : Les horloges connectées fonctionnent sur la commune. Après une phase de test assurée par le SIEL sur ce dernier trimestre, la commune pourra ensuite gérer directement leur pilotage en 2024. Ainsi, Grammond devient l'une des premières communes rurales à être connectée.

Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ Facebook : www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ Internet : <https://www.grammond.fr/>



- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en **septembre 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille** et justificatif de domicile des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Tapage nocturne** : Les locations des salles, notamment celles du Mille-club, doivent se dérouler dans le cadre du respect des lieux et des riverains. Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les stationnements privés, le niveau sonore tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle doit être adapté aux horaires notamment après 23 h, les abords de la salle et les environs doivent être laissés propres et la fin de soirée doit se faire avec le moins de bruit possible. En cas d'incivilités persistantes, la location du Mille-club pour des soirées sera suspendue.
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Bus France Services** : La prochaine permanence, Place de l'Eglise, aura lieu le 29 novembre de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.